



Transmis en
Sous-Préfecture

le 02 JUIN 2022

École supérieure d'art et de communication de Cambrai

Le jeudi sept avril deux mille vingt-deux, à 14h30, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art et de communication de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 28 mars 2022.

Présents : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Arnaud HUFTIER, Mme Véronique MARRIER, Mme Martine RATTE, Mme Stéphanie MAHIEU, M. Antoine DAMAY, Mme Émilie BERNARD.

Pouvoirs : M. Jacques RICHARD donne pouvoir à M. Sylvain TRANOY, Mme Anny-Claude MORISAUX donne pouvoir à Mme Laurence SAYDON, M. David BRAILLON donne pouvoir à Mme Stéphanie MAHIEU.

Titulaires absents / non représentés : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Sonia LANCEL, M. Georges-François LECLERC, M. Hilaire MULTON.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Florence ALBARET.

Conseil d'administration du 7 avril 2022

Ordre du jour

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 2021

II. Rapports pour information

- Actualités de l'école
- Conventions signées depuis le dernier conseil d'administration

III. Délibérations

1. Installation d'une nouvelle personnalité et renouvellement de mandat au sein du conseil d'administration
2. Présentation du rapport social unique 2020
3. Bilan d'activité 2021
4. Approbation du compte de gestion 2021
5. Approbation du compte administratif 2021
6. Affectation du résultat 2021
7. Adoption du budget primitif 2022
8. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable
9. Montant des aides financières Erasmus+ pour les mobilités étudiantes
10. Augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire
11. Modification du tableau des emplois et des effectifs
12. Modalités d'exercice du travail à temps partiel
13. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan 2021 et projet 2022

IV. Questions diverses

Procès-verbal

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres. Il constate que le quorum est atteint (11 membres présents et 3 pouvoirs sur 18 titulaires après élection des personnalités qualifiées).

Véronique Marrier se présente avant que ne débute officiellement la séance. Un tour de table est effectué afin que chaque membre se présente.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 2021

Le procès-verbal du dernier conseil d'administration est soumis à l'approbation de ses membres. Aucune observation n'est formulée.

Il est adopté à l'unanimité.

II. Rapports pour information

2.1. Actualités de l'école

▪ Bâtiment

La directrice indique que la porte vitrée manquante côté allée Saint-Roch, dont le remplacement est en attente de depuis mai 2021, devrait être installée le 8 avril.

▪ Pédagogie

Sandra Chamaret présente le point sur la pédagogie en contexte Covid.

Annonce du Premier ministre le 3 mars 2022 : « à partir du lundi 14 mars : fin du port du masque obligatoire et de la distanciation sociale. [...] continuer [...] le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux. »

La directrice détaille ensuite les événements récents liés à la gouvernance de l'école.

Centre de documentation : une première commission collective d'acquisition, animée par le chargé de communication et de bibliothèque, en présence de 2 délégués étudiants, de 3 enseignants et de la directrice, s'est tenue le 10 décembre. Une cinquantaine d'ouvrages ont été proposés à l'achat sur motivation par les enseignants comme les étudiants avec comme objectif de spécialiser le fond documentaire en design graphique.

Trois réunions du Conseil de la vie étudiante se sont récemment tenues (4 janvier, 3 février, 15 mars), en présence des 5 délégués étudiants (1 par année), de la responsable de la scolarité, de l'administratrice et de la directrice. Invités : le chargé de communication et de bibliothèque et/ou l'adjointe technique selon les actualités.

Le Conseil pédagogique et scientifique (CPS) s'est réalisé pour la première fois en plénière le 10 mars en présence des 4 coordinateurs, de la responsable de la recherche, de la responsable relations internationales, de 2 délégués étudiants, de la responsable de la scolarité et de la directrice. Deux personnalités qualifiées ont été conviées : Annick Lantenois, théoricienne du design graphique et ex-enseignante (Elliant) et Jérémy Landes, typographe et artiste praticien (Berlin). Une présentation des travaux étudiants a été réalisée dans la matinée, en amont de la réunion. Le document stratégique pluriannuel 2023 – 2026 a été

présenté au CPS, ce qui constitue une première étape de travail avant sa présentation au ministère de la Culture. 3 objectifs obligatoires doivent figurer dans le document : une pédagogie en mouvement, renforcer l'insertion professionnelle et s'assurer de la soutenabilité budgétaire et financière de l'établissement, assortis d'indicateurs. L'Ésac a par ailleurs choisi 4 objectifs optionnels : stimuler l'émancipation étudiante, affirmer l'invention d'une recherche en lien avec les cursus, renforcer le rayonnement de l'établissement (partenariats et relations internationales) et développer la formation des personnels.

Le CPS a également évoqué le rapport intermédiaire d'accréditation attendu par le ministère de la Culture.

Les 2 documents devront être délibérés avant envoi, d'où la tenue d'un Conseil d'administration exceptionnel le mardi 31 mai 2022. Les dossiers seront étudiés à l'automne, puis présentés en janvier.

Marie-Anne Delevallée demande à ce que ces documents soient envoyés un peu avant pour disposer de plusieurs jours pour les examiner.

Véronique Marrier intervient pour préciser qu'ils doivent arriver au moins une semaine avant le conseil.

Mme Chamaret aborde ensuite les événements en lien avec la pédagogie.

Elle présente le calendrier de la « semaine outils », mise en œuvre pour la première fois cette année en février. Des exemples d'ateliers proposés en interne sont évoqués et illustrés en photographies : Linogravure géante par Christine Bouvier, enseignante en dessin et gravure, Monochrome par Fred Vaësen, enseignant plasticien, Petites impressions à chaud par Bruno Souêtre, enseignant en design graphique, Cyanotypes par Aline Jan, étudiante en 5^e année.

Antoine Damay et Emilia Bernard évoquent en complément d'autres ateliers qui se sont tenus au cours de cette semaine outils autour de la photographie, du web to print ou encore de la sérigraphie. Ils soulignent que le mélange des années sur la semaine a permis de beaux moments d'échanges.

La directrice évoque ensuite les 4 workshops qui se sont tenus du 28 au 30 mars avec des intervenants extérieurs :

- Année 1 : Nelly Maurel / écriture et arts visuels
- Année 2 : Olivier Cyganek / performance et relation à l'autre
- Année 3 : Arrache-toi un oeil / sérigraphie
- Années 4+5 : Laurent Tixador / construction locale.

Antoine Damay précise qu'il s'agit d'un four construit en argile et d'un mobilier associé construits à partir de matériaux de récupération dans le jardin de l'école.

En matière de partenariats, Sandra Chamaret commence sa présentation par un retour illustré du Festival Fig. de Liège, porté par les enseignants Gilles Dupuis et David Braillon, auquel l'école a participé les 10 et 11 février derniers. Outre les expositions et les conférences organisées dans la ville, des étudiants ont présenté leurs projets de scénographie de l'exposition Supports devant l'équipe du festival. Le projet retenu sera exposé à l'Ésac du 17 mai au 10 juin 2022 et sera performé lors du vernissage le 17 mai.

La directrice revient ensuite en images sur la participation des années 3 au Lille Mapping Festival le 11 mars au soir, dans le Vieux Lille, encadrés par les enseignants en pratiques numériques Keyvane Alinaghi et Tomek Jarolim. La création interactive a été finalisée pendant la Semaine outils.

Il est ensuite question de l'exposition-performance *Beyond the Flesh*, présentée dans le foyer de l'Opéra de Lille les 18 et 19 mars par les étudiants d'année 3 de l'ARC Scène médias. Ce projet a été mené toute l'année par les enseignants Romain Descours et Caroline Tron-Carroz. Emilia Bernard revient sur la genèse et la construction du projet, en lien avec l'écologie et les métamorphoses animales et végétales.

Une autre exposition hors-les-murs, *Du lointain vers la rampe*, a eu lieu au théâtre de Cambrai les 22 février et 19 mars, toujours encadrée par Gilles Dupuis. Ces présentations de dessins d'actualité interviennent en lien avec les spectacles présentés.

Enfin, une autre exposition, *Net Art*, s'est tenue à la Maison Folie de Lille Moulins / Musée numérique les 26 et 27 mars dans le cadre du programme de recherche RAS / retour aux sources.

Un autre type de partenariat, inédit, s'est noué avec le Service du patrimoine de la ville de Cambrai et la Licence HARPE de l'université autour de l'exploration urbaine, des graffiti anciens et des outils graphiques contemporains, via un module commun aux 2^e et 3^e années de l'Ésac et de l'UPHF qui a pour objet l'enseignement de la médiation culturelle. Ce module s'est conclu par un workshop en février avec le collectif *Terrains vagues* à l'Ésac. Les outils créés ont ensuite été testés face public au Labo de Cambrai. Cette séquence pédagogique menée par Diane Ducamp est remarquablement complète et articulée.

Côté professionnalisation, une journée hors-les-murs a conduit les étudiants de second cycle à l'Espace 36 de St Omer à l'occasion d'une exposition et de table-rondes sur le design graphique le 11 mars.

Toujours sur cette thématique de la professionnalisation, un workshop animé par Silvia Doré intitulé *Répondre à un appel d'offre public* s'est déroulé du 7 au 9 février dans le cadre du dispositif *Inventer son travail*, financé par le programme *Culture pro* du ministère de la Culture. Antoine Damay explique que ce workshop s'est déroulé sous forme de jeu de rôle et qu'il met vraiment en condition pour l'après école. Véronique Marrier, qui est intervenue pendant ce workshop, souligne la qualité des échanges et la pertinence des interrogations des étudiants.

Ce même dispositif *Inventer son travail* a également permis d'organiser des rencontres avec des professionnels via les conférences *Décortiquer la commande*, totalement organisées par les A4. Le programme inclut les studios *Ekta* le 22 mars, *Diplomatie Studio* le 24 mars et *Golgotha* le 19 mai. Il s'agit de détailler une commande et d'expliquer aux étudiants comment celle-ci s'est déroulée du début à la fin.

L'exposition *Portraits croisés*, qui réunissait les productions artistiques et graphiques de 2 diplômés de l'Ésac (Charlotte Delval, DNA 2017, et Julien Lemièrre, DNSEP 2005), a également permis aux étudiants et aux publics de découvrir 2 parcours professionnels différents du 17 mars au 13 mai, après prolongation. Le commissariat d'exposition a été mené par Bruno Souètre et Sandra Chamaret. Une publication sur ce projet sera par ailleurs produite par l'école d'ici fin 2022, sur le principe d'une carte blanche donnée à la plasticienne et au designer pour évoquer leur rencontre professionnelle féconde.

Enfin, d'autres conférences ont été organisées en lien avec la pédagogie ; celles de Kyveli Mavrokordopoulou, *Vers une définition de la « zone »*. *Enquêtes artistiques en territoires toxiques*, le 1^{er} février ; de Jérémy Landes, *Graphisme, typographie et salaire*, le 9 mars ; et Line Célo, *Le livre de photographie : simplicité, intuition et promenade*, le 7 avril.

Il faut pour terminer noter que les affiches de toutes ces manifestations ont été conçues par des étudiants de l'Ésac en année 4, qui ont également pris en charge l'accueil des intervenants.

- **Vie de l'école**

18/20 : Extralocal

Animer l'école après les cours : convivialité, formes courtes (danse, théâtre), ateliers techniques (reliure, arduino), informations collectives...

Silicon Cambrai / présentation du réseau social alternatif Skyblox le 3 février par les années 4, qui sera aussi présenté lors des journées franco-belges de la recherche en écoles d'art début juillet.

Roc-Club / exposition Beuys Band le 3 mars par les années 3. Emilia Bernard explique que cette exposition, conçue avec l'intervention de Maïté Vissot, rend hommage à l'artiste allemand Beuys pour les cent ans de sa naissance. Elle est présentée dans la vitrine qui fait l'angle avec l'allée Saint-Roch et la rue de Rambouillet.

- **Équipe**

Accueil d'une stagiaire en communication et médiation, Agathe Dubar (niveau licence), à partir du 4 avril pour 4 mois.

- **Avant l'école**

- Découvrir l'école supérieure d'art

Journée Portes ouvertes du 26 février : accueil de 150 visiteurs dans une excellente ambiance ; tenue d'un stand de multiples par le BDE.

- Visiter l'école d'art

Accueil d'adolescents : visites dans le cadre des cordées de la réussite de l'UPHF avec un lycée de Douai et le lycée Paul-Duez de Cambrai le 3 février, ainsi qu'un collège et un lycée de Maubeuge le 31 mars

Accueil d'étudiants : visite de l'école préparatoire de Calais le 9 février

La directrice annonce qu'un projet d'association des 7 écoles d'art publiques des Hauts-de-France est en cours de structuration, incluant les écoles préparatoires.

- Visiter l'exposition Portraits croisés

Visite de la classe d'arts plastiques de Florence Dubus du lycée Paul-Duez le 25 mars.

Sandra Chamaret indique que ce partenariat porte ses fruits car un des lycéens va postuler au concours d'entrée de l'Esac. Certains élèves viennent aux manifestations de l'école et fréquentent le centre de documentation.

Mise en place d'un accueil jeunes de 2h30 incluant une visite et un atelier de création d'affiche en lien avec l'exposition + risographie pour 10 enfants (11 à 17 ans) du centre Eclipse le 6 avril.

- **Après l'école**

- Exposition Labo_demo

Organisée avec l'école du 75, sur invitation du Centre Wallonie-Bruxelles, organisée au centre de la danse, dans le quartier du Marais à Paris du 8 au 21 juillet 2022. Choix de 3 commissaires : deux du studio Traduttore Traditore et Annie Abrahams. Sélection de six

diplômées dont trois de l'Esac parmi les exposants : Axel Durand, Marion Lissarague et Duc Thuan Nguyen.

- Rendez-vous / Dispositif Inventer son travail

Projet d'habillage de deux façades de l'école de l'Immaculée conception de Cambrai formalisé par une convention. Le choix de la designer Justine Figueredo a été effectué par un jury le 8 février parmi trois diplômées de l'école.

2.2. Conventions signées depuis le dernier conseil d'administration

Sept conventions ont été signées depuis le dernier conseil d'administration :

- Erasmus+ (subvention 2021/2023)
- Opéra de Lille (partenariat pédagogique)
- Festival Fig. de Liège (partenariat pédagogique)
- Ecole de l'Immaculée conception (Inventer son travail)
- Rencontres audiovisuelles de Lille (partenariat pédagogique)
- CRP/ Centre régional de la photographie de Douchy-Les-Mines (partenariat pédagogique / convention-cadre + convention expo)

III. Délibérations

Délibération n° 2022/01 : Installation d'une nouvelle personnalité et renouvellement de mandat au sein du conseil d'administration

L'article 8 des statuts de l'école prévoit, au titre des membres du conseil d'administration, trois personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement.

L'article 8.4 de ces mêmes statuts dispose que « Les personnalités qualifiées, choisies pour leur qualification dans les domaines de compétence de l'établissement, sont désignées conjointement par les collectivités territoriales, leurs groupements, et l'État pour une durée de trois ans renouvelables ».

Le président précise que le mandat du Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), au titre de personnalité qualifiée, est arrivé à son terme en décembre dernier. Le cadre de l'expérimentation avec l'UPHF prévoyant que figure au sein du conseil d'administration de l'ÉSAC un représentant proposé par l'UPHF au titre des personnes qualifiées, il est proposé de renouveler pour trois ans le mandat de Monsieur Abdelhakim Artiba, président de l'UPHF, ou son représentant, Monsieur Arnaud Huftier, vice-président délégué à la culture, aux initiatives et à la citoyenneté.

De plus, il est proposé d'installer une nouvelle personnalité qualifiée en la personne de Madame Véronique Marrier, cheffe du service design graphique au Centre national des arts plastiques (CNAP, Paris), établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

L'administratrice précise que ces propositions ont été soumises aux membres fondateurs de l'EPCC, la ville de Cambrai, la Communauté d'agglomération de Cambrai et à l'État (DRAC). Seule la CAC a répondu favorablement par écrit. Les autres ne se sont pas manifestées par écrit.

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Artiba ou son représentant et installe Madame Marrier en tant que personne qualifiée en son sein.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/02 : Présentation du rapport social unique 2020

Le président indique que la réalisation du rapport social unique (RSU) de l'établissement est une obligation pour les collectivités locales à partir de 2021, conformément à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique.

Le rapport social unique 2020, dont les membres ont reçu un exemplaire en amont de la réunion, n'appelle pas de question.

Le conseil d'administration prend acte du rapport social unique 2020 de l'EPCC.

Délibération n° 2022/03 : Bilan d'activité 2021

M. Tranoy présente le bilan d'activité de l'année 2021. Le rapport fait état du fonctionnement de l'établissement, des partenariats mis en œuvre, des travaux de recherche, et des activités culturelles et pédagogiques de l'école supérieure d'art et de communication de Cambrai au cours de l'année précédente. Le président relève le nombre important de manifestations organisées, félicite l'équipe pour le travail accompli et souligne l'implication des étudiants.

Véronique Marrier souligne le nombre important d'activités, de partenariats et d'événements et estime remarquable que les étudiants soient les médiateurs de leurs propres pratiques. Elle se dit époustoufflée par le panorama de manifestations proposées au sein de l'école et stipule que c'est assez inédit en comparaison avec d'autres écoles. L'Esac est ainsi intégrée dans la ville, dans la société, ouverte à des pratiques extrêmement différentes. Elle mentionne le projet avec le FRAC Grand large, le réseau des écoles et le partenariat avec la Belgique. Mme Marrier conclut sur la grande qualité et la diversité des actions proposées aux étudiants de l'école.

Mme Delevallée se dit très sensible à l'orientation professionnelle qui est donnée. Ce qui est proposé dans les différentes années, comme les rencontres avec les professionnels, les études de marché, etc. lui semble excellent.

Le président rappelle que les productions et la présence des étudiants aux soirées du théâtre est devenue habituelle et inclut l'école dans la vie culturelle de la ville.

Florence Albaret souligne que cette visibilité comme les partenariats ne cessent de se renforcer.

M. Tranoy indique que toutes ces activités sont visibles sur le site internet et les réseaux sociaux de l'école.

Sandra Chamaret relève que la visibilité sur le web est encore modeste car le site doit être refondu à partir de 2023.

M. Huftier se rappelle qu'à son arrivée Mme Chamaret avait indiqué qu'il lui fallait un an pour définir la ligne pédagogique et qu'il est très impressionné par la qualité et la grande cohérence des activités, toutes pensées pour les étudiants. Il est satisfait du partenariat avec la licence HARPE. Il estime que l'UPHF pourrait partager des coûts pour les conférences, les ateliers de travail, avec l'appui du service culturel de l'université. Il se demande si des portfolios sont réalisés pour archiver ces productions.

La directrice répond que plusieurs enseignements archivent déjà numériquement comme l'ARC Scène média, l'ARC Net art, le programme de recherche Retour aux sources. L'arrivée de Mickaël Tkindt-Naumann, le chargé de communication, et de Marie Rosier, aux ateliers de production, a aussi permis de tout photographier. Le nombre de visiteurs est également recensé.

M. Huftier indique qu'il serait par ailleurs utile aux diplômés de bénéficier d'un outil qui précise les compétences acquises à l'école.

Mme Chamaret indique qu'une réflexion à ce sujet est en cours au sein de l'ANdEA, l'association nationale des écoles d'art. Ce document, nommé le Supplément au diplôme, pourra compléter les savoir-faire par les savoir-être.

M. Huftier demande des précisions sur le projet de réseau des écoles d'art et s'interroge sur de possibles mutualisations de moyens.

Sandra Chamaret indique qu'il s'agirait certainement d'une association loi 1901 entre les 4 écoles d'art des Hauts-de-France, avec Le Fresnoy et les prépas de Calais et Beauvais.

L'objectif serait de valoriser les originalités de chaque entité, d'organiser des manifestations collectives comme un festival sur plusieurs sites, une journée sur la recherche du type Multiplex ou sur la professionnalisation. L'idée serait aussi de faire circuler les étudiants entre les écoles.

Véronique Marrier suggère pour terminer que les actions en faveur du développement durable, du réemploi, de l'inclusion et de la parité, qui ressortent à plusieurs endroits du rapport, soient regroupées et valorisées dans un même chapitre.

Le conseil d'administration prend acte du bilan d'activité 2021.

Délibération n° 2022/04 : Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion, établi par la Trésorerie municipale de Cambrai, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

L'administratrice indique que le compte de gestion est strictement concordant avec le compte administratif.

Le conseil d'administration n'a aucune observation à formuler et déclare que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et valide le compte de gestion 2021 de l'EPCC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/05 : Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Président explique qu'il est dans l'obligation de se retirer de la salle afin que le conseil d'administration se prononce sur le compte administratif. Pour cela, il lui appartient de désigner un administrateur qui sera en charge d'assurer la présidence de l'assemblée en son absence.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil d'administration de désigner Laurence Saydon présidente de l'assemblée pour procéder au vote du compte administratif. Le président quitte la salle.

Mme Saydon précise que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de l'établissement à la clôture de l'exercice budgétaire et retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Il permet également d'établir les résultats et les soldes.

Le budget de l'EPCC a été réalisé en 2021 à hauteur de 1 206 919 € en recettes et 1 177 941 € en dépenses, dégageant un excédent brut de 28 978 €, soit 2 % du budget total.

En fonctionnement, l'exercice 2021 a été exécuté à hauteur de 94 % (88 % en 2020), avec des dépenses en hausse (+ 5 %) et des recettes en baisse de 1 %. Les 42 605 € de charges à caractère général supplémentaires par rapport à 2020 s'expliquent notamment par la reprise des activités pédagogiques et culturelles.

En investissement, les dépenses réelles ont augmenté de 12 %, bien que la comparaison avec l'année précédente fait apparaître une différence de 62 % (absence d'écriture d'ordre budgétaire en 2021). Ces dépenses sont autofinancées par un prélèvement sur l'excédent antérieur.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 94 % des inscriptions budgétaires (88 % en 2020). La différence concerne principalement les dépenses de personnel (88 905 € de crédits annulés), en raison d'un départ à la retraite et de mouvements d'équipe notamment.

Les recettes de fonctionnement ont dépassé d'1 % les inscriptions budgétaires (97 % en 2020), grâce à une subvention exceptionnelle de la DRAC et l'augmentation des recettes propres notamment.

L'objectif d'améliorer le taux d'exécution budgétaire est donc atteint dès cette année, puisqu'on passe de 79 % à 93 % entre 2020 et 2021.

Le conseil d'administration approuve le compte administratif 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le président réintègre la salle à l'issue du vote.

Délibération n° 2022/06 : Affectation du résultat 2021

Le compte administratif de l'exercice 2021 présente 26 248,58 € de restes à réaliser en investissement et un excédent de clôture cumulé de 202 895,28 €, retracés dans le tableau ci-dessous.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- affectation à la section d'investissement (R001) de l'excédent d'investissement de 29 244,94 €
- affectation à la section de fonctionnement (R002) de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 173 650,34 €.

Le conseil d'administration approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/07 : Adoption du budget primitif 2022

Le président indique que le budget primitif est présenté sous la forme d'un unique budget principal qu'il est proposé d'adopter en vote par chapitre.

En section de fonctionnement, et particulièrement en recettes, l'augmentation au chapitre 70 s'explique par la hausse des effectifs étudiants. L'administratrice précise que seules les participations de la ville et de la région ne changent pas. Les participations de l'État regroupent la contribution de fonctionnement (250 K€), la subvention pour le programme de recherche Hyper.Local (20 K€) et la subvention espérée Culture Pro (20 K€). La baisse du compte 7488 est due à l'arrêt des versements du salaire de l'administrateur de l'Ésac, qui était auparavant mis à disposition de l'Ésad Valenciennes sur un mi-temps. En 2022, on retrouve sur ce compte la subvention Erasmus de 20 745 €, la contribution pour la vie étudiante (CVEC) et les subventions versées par le CROUS obtenues suite à des appels à projets étudiants. Au global, les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont néanmoins en légère baisse.

Côté dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général augmentent proportionnellement à l'inflation annoncée. Les prévisions de charges de personnel sont ajustées à la baisse pour correspondre davantage aux projections de masse salariale, malgré la prise en compte d'une hausse potentielle de 3 % du point d'indice des fonctionnaires. La forte augmentation du chapitre 65 intègre les versements de la subvention Hyper.Local aux 2 écoles partenaires, ainsi que les versements de la bourse de mobilité internationale de la DRAC. La ligne « dépenses imprévues » est abandonnée car la souplesse comptable espérée au moment de l'élaboration de premier budget de la nouvelle direction n'a pas fait ses preuves. Les dotations aux amortissements croissent en raison d'un important renouvellement du parc informatique et de la prise en compte de la subvention d'équipement exceptionnelle reçue en 2021. Au global, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 2,4 %.

En section d'investissement, et en recettes pour commencer, aucun excédent de fonctionnement capitalisé n'a été dégagé en 2021 pour abonder le BP 2022, mais l'école bénéficie d'un excès d'investissement reporté de près de 30 K€. Le virement de la section de fonctionnement a été réduit d'un tiers pour s'ajuster aux besoins estimés. Comme précédemment, les recettes d'investissement sont donc principalement constituées par l'autofinancement, mais sont en baisse de 22,6 %.

Les dépenses d'investissement ont été ajustées pour s'adapter aux projets d'acquisitions et d'agencements envisagés avec l'équipe. La ligne « dépenses imprévues » est abandonnée car la souplesse comptable espérée au moment de l'élaboration de premier budget de la nouvelle direction n'a pas fait ses preuves. Il faut noter qu'aucun déficit d'investissement reporté n'alourdit le budget cet année. Enfin, le renouvellement d'une partie du parc informatique et vidéo en début d'année fait l'objet de restes à réaliser à hauteur de 26 649 €.

Véronique Marrier alerte sur l'envolée des coûts des énergies et du papier, ainsi que des difficultés d'approvisionnement concernant ce matériau. L'administratrice répond que cela a été pris en compte dans les prévisions budgétaires.

Le conseil d'administration adopte le budget primitif 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/08 : Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Le président indique que le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2022, l'admission en non-valeur de la somme indiquée de 55€, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si une possibilité de recouvrement existait par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir son paiement.

Pour cette demande, Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrécouvrabilité du débiteur et indiqué les poursuites réalisées.

Il est précisé que cette créance correspond à un reliquat de frais d'inscription datant de 2012. Le conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable pour l'exercice 2022 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/09 : Montant des aides financières Erasmus+ pour les mobilités étudiantes

Stéphanie Mahieu indique que le montant de ces bourses a été revu afin de favoriser les mobilités des étudiants et précise que les questions d'écomobilité et d'inclusion sont désormais prises en compte par Erasmus. Cette année, l'école encourage les étudiants d'années 2 et 4 à partir en stage à l'étranger, tout en favorisant les pays limitrophes.

Sandra Chamaret précise que l'origine souvent modeste des étudiants a conduit l'école à proposer d'accorder le montant maximum des bourses.

Anne-Sophie Haegeman ajoute qu'une autre nouveauté est la prise en charge des mobilités hors Union européenne. Il existe deux types de mobilité, courte de 5 à 30 jours, et longue entre 2 et 12 mois. L'Esac encourage ses étudiants à partir en stage 2 à 3 mois. La seule chose qui pose encore problème est la mise en place de la nouvelle plateforme de mobilité Erasmus, qui n'est toujours pas opérationnelle.

La directrice indique que les étudiants savent désormais à qui s'adresser au sein de l'école pour obtenir une aide au départ.

Stéphanie Mahieu se réjouit du partenariat avec l'école du 75 car cela permettra d'organiser des mobilités d'études sur un semestre, dès l'année prochaine certainement. Elle précise que les étudiants peuvent cumuler la bourse Erasmus avec celle de la DRAC, de la région et/ou de la ville.

Le conseil d'administration approuve le montant des aides détaillées dans la délibération pour le calcul des bourses des étudiants en mobilité d'études et en mobilité de stage.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/10 : Augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire

L'administratrice indique que l'ordonnance n° 2021-175 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels, ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire.

Cette aide peut être versée aux agents ayant souscrit un contrat individuel dit labellisé et c'est l'option que souhaite poursuivre l'école supérieure d'art et de communication de Cambrai. Selon cette formule, la participation est accordée à tous les agents ayant un contrat labellisé quel que soit l'opérateur.

Malgré une entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance au 1^{er} janvier 2022, l'obligation de participation financière en santé à hauteur de 50 % ne s'impose aux employeurs territoriaux qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, tandis que l'obligation de participation financière à hauteur de 20 % en prévoyance ne s'impose aux employeurs territoriaux qu'à compter du 1^{er} janvier 2025.

Depuis le 1^{er} février 2014, les agents de l'EPCC peuvent bénéficier d'une participation de 5 € mensuels sur leur mutuelle, ainsi que d'une participation de 8 € mensuels sur un contrat de prévoyance dit maintien de salaire pour un agent à temps complet (montant au prorata du temps de travail).

Dans l'attente du décret d'application qui déterminera le plafond de prise en charge par l'employeur (le projet de décret prévoit un minimum de 15 € par mois pour la santé), et afin de lisser cette future dépense obligatoire sur plusieurs exercices budgétaires, il est proposé de porter la participation financière en santé à 10 € mensuels par agent demandeur dès le 1^{er} mai 2022, puis à 15 € mensuels par agent demandeur dès le 1^{er} janvier 2023.

En revanche, la participation financière sur la prévoyance étant supérieure aux 7 € par mois du projet de décret, aucune révision n'est envisagée.

Les agents mis à disposition par la ville de Cambrai restent exclus de ces dispositions puisqu'ils bénéficient déjà d'une participation similaire de leur employeur de rattachement.

L'école a reçu un avis favorable du comité technique paritaire intercommunal du Centre de gestion du Nord en date du 5 avril 2022.

Le conseil d'administration approuve l'augmentation annuelle et progressive de la participation de l'établissement à la protection sociale de ses agents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/11 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Président propose une modification du tableau des emplois et des effectifs.

L'administratrice indique qu'il s'agit en premier lieu de créer un poste de rédacteur territorial dans la perspective d'un recrutement du responsable scolarité puisque Martine Ratte part à la retraite, d'où l'obligation de créer ce poste dès maintenant. Mme Ratte étant une agente de la ville de Cambrai mise à la disposition de l'EPCC, ce poste ne figure pas au tableau des emplois et des effectifs de l'Ésac.

De plus, il est proposé de créer un poste de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (50 % soit 8 heures par semaine), afin d'offrir aux étudiants des cours d'illustration. Cette discipline existe depuis longtemps dans l'école, mais n'était présente ces dernières années que de façon ponctuelle via des vacances ou des workshops, précise Mme Chamaret. En accord avec les enseignants et à l'écoute des étudiants, elle souhaite désormais réintégrer l'illustration dans la maquette pédagogique de l'école du premier cycle, de façon pérenne et stable.

Ces recrutements seront effectifs en septembre pour la rentrée étudiante.

Ces 2 créations de postes ont été prises en compte dans la préparation budgétaire et se feront à budget constant. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Par ailleurs, il nous est apparu opportun de profiter de cet ajustement du tableau des emplois et des effectifs pour proposer la suppression de postes vacants, qui ne correspondent plus aux besoins de l'établissement. Il s'agit des 3 postes suivants, actuellement non pourvus :

- le poste d'attaché territorial hors classe, créé en mars 2020 suite à la promotion interne d'un agent, n'a plus d'utilité depuis le départ dudit agent le 31 décembre 2020, et son remplacement en février 2021 par une attachée territoriale (poste créé en octobre 2020) ;
- le poste d'assistant territorial d'enseignement artistique est vacant depuis plus de 5 ans et ne correspond plus aux besoins de l'établissement, dont l'équipe pédagogique est déjà très fournie ;
- le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet est vacant depuis le 31 juillet 2021, date à laquelle l'agente qui l'occupait a rejoint une autre collectivité par voie de

mutation, suite à quoi une réorganisation interne a conduit à la création d'un poste de rédacteur territorial en remplacement, pourvu depuis le 26 octobre 2021.

Ces suppressions n'auront donc aucun impact sur le fonctionnement de l'établissement et sur ses agents.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé :

- de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, correspondant à l'emploi de responsable de la scolarité, ainsi qu'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (50 %) pour le cours d'illustration,
- de supprimer les postes d'attaché territorial hors classe, d'assistant territorial d'enseignement artistique et d'adjoint administratif territorial à temps non complet,
- et d'adopter le tableau des emplois et des effectifs figurant en annexe de la délibération.

L'école a également reçu un avis favorable du comité technique paritaire intercommunal du Centre de gestion du Nord en date du 5 avril 2022.

Le conseil d'administration approuve la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, d'un poste de PEA à mi-temps, la suppression des 3 postes vacants mentionnés, et adopte le tableau des emplois et des effectifs modifié.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/12 : Modalités d'exercice du travail à temps partiel

Le président rappelle que les personnels de l'établissement peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel.

L'administratrice précise qu'il s'agit de compléter la palette d'outils de gestion RH de l'établissement et que la délibération reprend les textes réglementaires puisque c'est à l'organe délibérant de l'établissement public de fixer les modalités du temps partiel, qui peut être accordé de droit ou sous réserve de nécessité de service.

L'école a également reçu un avis favorable du comité technique paritaire intercommunal du Centre de gestion du Nord en date du 5 avril 2022.

Le conseil d'administration approuve les modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de l'établissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/13 : Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan 2021 et projet 2022

Anne-Sophie Haegeman indique que l'Esac a l'obligation de rendre des comptes au Crous de l'utilisation de la contribution de vie étudiante et de campus.

Cette contribution collectée par le Crous est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Ainsi, pour l'année scolaire 2020-2021, l'ÉSAC a perçu 2 072 € de CVEC. Après consultation du conseil de la vie étudiante, cette somme a notamment été utilisée pour l'achat d'une table extérieure de tennis de table, d'une part, et pour l'adhésion à une plateforme d'e-santé qui permet aux étudiants d'accéder gratuitement à des téléconsultations médicales (montant total des dépenses : 1 312 €).

Le montant de la contribution de l'année scolaire 2021-2022 n'est pas encore connu, mais sera sensiblement identique. Avec l'accord des étudiants, cette somme va être utilisée pour compléter l'offre de séances de sophrologie et aider à la création d'un site internet diffusant les typographies étudiantes, deux initiatives étudiantes lauréates d'un appel à projets du CROUS en janvier 2022.

Le conseil d'administration valide le bilan 2021 et le projet 2022 d'utilisation de la CVEC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

IV. Questions diverses

Laurence Saydon demande s'il existe une cérémonie de remise des diplômes.
Sandra Chamaret indique qu'une fête des diplômés est programmée le 24 juin à 18h et que tous les membres du conseil pourront y participer.

Prochain conseil d'administration le mardi 31 mai - 16h

Certifié exact par
M. Sylvain TRANOY
Président

